LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/0273 du 10 Novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne (art. 9, PIDCP)

A qui profite cette recrudescence de la criminalité ?

1. La Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka s'inquiète sérieusement de la recrudescence de la criminalité dans les provinces de Bujumbura et de Cibitoke à l'ouest, à Mwaro au centre, ainsi que dans la Mairie de Bujumbura, la capitale du pays.

2. Cette criminalité vient s'ajouter à un sentiment de peur généralisé dans le pays suite aux actions de certains jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, à l'encontre de tous ceux qui n'épousent pas l'opinion du pouvoir.
3. Ce sentiment de peur généralisé prend appui aux informations récentes faisant état d'entrainements militaires de ces jeunes Imbonerakure dans la région de Kiliba-Ondes en RDC, auxquelles le pouvoir n'a apporté aucune lumière.
4. L'opinion publique assiste avec déception et impuissance aux contradictions des institutions chargées de veiller sur la sécurité des biens et des personnes dans la gestion de cette criminalité, ce qui augmente le sentiment désespoir.
5. Cette situation inquiète surtout que ces criminelles bénéficient d'une certaine impunité qui conduit à la justice populaire et aux violations des droits fondamentales.
6. Cette criminalité se cristallise au moment où **le processus électoral évolue dans l'exclusion criante de plusieurs parties prenantes** notamment les partis de l'opposition et les organisations de la société civile critique.
   Ceci risque d'ailleurs d'accréditer l'hypothèse **d'une criminalité entretenue** pour faire peur et faire taire tous ceux qui contestent le manque d'impartialité de la CENI et du pouvoir CNDD-FDD qui l'a nommée, ainsi que celle de tous ses démembrements.

De tout ce qui précède, la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka met le Gouvernement devant ses responsabilités vis-à-vis de ses missions régaliennes et recommande ce qui suit :

1. **Au gouvernement**

- Sursoir la mesure de suspendre le système de gardiennage instauré par la population de certaines communes du pays les plus touchées par cette criminalité.
- Mettre en place des cadres permanents de concertation sur la sécurité quotidienne et encourager la population de contribuer à la sécurité de leurs localités ;
- Sanctionner les forces de l'ordre qui se montrent indignes de leur mission de protéger les personnes et leurs biens ;

4, Avenue des Euphorbes B.P. 177 Bujumbura - Burundi Tél.: (257) 22 22 8636 Fax: (257) 22 22 0004 E-mail: iteka@cbinf.com
Website: http://www.ligue-iteka.bi

- Sanctionner sérieusement et conformément à la loi les auteurs de cette criminalité afin de prévenir des cas de justice populaire ;

2. A la population

- Travailler avec les institutions habilitées et 'éviter de se faire justice.

3. Aux médias et aux OSC

- Continuer à jouer professionnellement leur rôle d'observation et information

4. A l'opinion Internationale

- Suivre de prêt l'évolution de la situation sécuritaire du pays

Fait à Bujumbura le 30/10/2014
Anschaire NIKOYAGIZE
Président de la ligue Iteka

Ligue des Droits de l'homme
B.P. 777
Bujumbura Burundi

Tél : 79265407 / 77735482